

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

**Approbation du compte financier unique
Délibération n° CA-2026-03**

Date de convocation : 20 janvier 2026

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

Martine BARENGO FERRIER, Raoul CASTEL, Jean-Paul DAVID, Céline DUQUESNE, Charles Ange GINESY, Thierry GRANDBOUCHE, Gérald LOMBARDO, Cyril PIAZZA, Anthony SALOMONE, Dominique TRABAUD.

Titulaires absents :

Xavier BECK, Olivier CHANTREAU, Christelle D'INTORNI, David KONOPNICKI, Maurice LAVAGNA, Michèle PAGANIN, Michel ROSSI, Anne SATTONNET.

Suppléant présents :

Jocelyne BARUFFA, Christine BEILLE-TOURSCHE, Marie BENASSAYAG, Yannick BERNARD, Nicole BERTOLOTI, Philip BRUNO, Marino CASSEZ, Pierre CORPORANDY, Vanessa LELLOUCHE.

Secrétaire de séance :

SALOMONE Anthony

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu l'article 205 de la loi de finance pour 2024 ;

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Vu l'approbation du compte financier unique ;

Vu le rapport de son Président présentant le compte financier unique de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2025, qui permet de constater le niveau d'exécution du budget voté par le conseil d'administration, d'arrêter les résultats de l'exercice ;

Considérant que le Président s'est retiré lors du vote de l'approbation du compte financier unique 2025 ;

Considérant que le budget de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes se compose principalement d'une section de fonctionnement ;



Considérant que les recettes perçues permettent d'envisager le développement de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes sur les prochaines années et qu'un bilan sera établi d'ici deux ans qui permettra de faire une projection des prévisions sur les natures et montants des recettes pour le futur ; que le document figurant en annexe porte sur les dépenses et les recettes telles que décrites ci-dessous :

I. Les Dépenses

Section fonctionnement

- Les charges générales se limitent aux dépenses de fonctionnement basiques : assurances, responsabilité civile, fournitures administratives, publication d'annonces de recrutement et de lancement de marchés publics.
- Les charges de personnel comptabilisent les agents recrutés directement par l'Agence 06. En 2025, ils ont été au nombre de 11 agents présents au 31 décembre 2025.

En 2025, 2 agents ETP ont été recrutés sur les postes suivants :

- 1 juriste droit des collectivités en remplacement d'un agent ayant démissionné ;
 - 1 agent administratif en remplacement d'un agent dont le contrat est arrivé à terme ;
- Les autres charges de gestion permettent de constater l'état d'avancement des remboursements aux communes des études lancées pour leurs projets.

II. Les Recettes de fonctionnement

Les recettes 2025 se composent principalement :

De la cotisation du Département et des communes ainsi que la subvention ADEME du Conseiller énergie partagé (CEP) pour 335 351 €,

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Président désigne Madame LELLOUCHE pour l'organisation du vote et sort de la salle, sans prendre part au vote ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'arrêter le compte financier unique du budget de l'Agence06 pour l'exercice 2025 dont le document est joint en annexe ;
- De prendre acte des résultats de clôture :
 - Reprise du résultat de fonctionnement 2025 : 447 245,11 €

Conseil d'administration
5 février 2026



Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 16

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 05 février 2026

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes,

Charles Ange GINESY

